

Publié le 3 avril 2026

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 025-212502587-20260330-2026028-DE



Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2026/026

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 30/03/2026

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
25/03/2026 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix-neuf.**

Présents : 18

Mmes DELESSARD, GILLET, SIMON BOUVRET, TANNIERES, DUBOIS, PRALON, ICHOU, HAMDAN ; MM. BOURGEOIS, LORY, MOUTON, BAULIEU, DUMORTIER, PONS, JOLY, COUDRY, HOUSSIN, LAPOUGE.

Procurations de vote : 0

Absents excusés : 1

Bénédicte LECLERC

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Jean-Pierre LORY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

DELEGUES A L'A.U.D.A.B.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'A.U.D.A.B. (Agence d'Urbanisme De l'Agglomération de Besançon) indiquant la clé de répartition du nombre de délégués, à savoir 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les délégués sont élus au scrutin uninominal secret.

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder au vote des délégués communautaires à main levée.

Publié le 3 avril 2026

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 025-212502587-20260330-2026028-DE

Berger
Levrault

Ayant obtenu la totalité des voix, ont été proclamés pour représenter la commune de Franois au sein de l'AUDAB :

- Titulaire : Monsieur Jean-Louis BAULIEU
- Suppléant : Monsieur Jean-Pierre LORY

Fait et délibéré, le 30 mars 2026

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

